

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1449

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Kamardine, Mme Bonnard, M. Bazin,
M. Gosselin, M. Vatin, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Dive, M. Rolland,
M. Neuder, Mme Anthoine, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, M. Portier, M. Le Fur et
Mme Genevard

ARTICLE 1ER BIS

La première phrase de l'alinéa 7 est complétée par les mots :

« , la puissance de chaque projet, le nom de la société exploitante, le nombre d'emplois équivalent temps plein qui y sont liés, leur taux de charge, leur production effective d'énergie, le prix moyen auquel cette production a été vendue et une représentation de chaque projet sur une carte régionale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à étoffer les informations publiées chaque année par le Gouvernement dans le cadre du suivi du déploiement des ENR. Ceci dans un objectif de transparence.